

UN PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD A ÉTÉ CONCLU!
AMEUBLEMENT ET INDUSTRIE TRANSFORMATRICE DU BOIS CP 126
NEGOCIATIONS-CCT 2017-2018
FLASH INFO N° 6 – 10 MAI 2017

Hier, nous nous sommes de nouveau réunis et nous avons pu conclure un projet de protocole d'accord pour le secteur.

Points principaux:

Pouvoir d'achat:

- ✓ Augmentation de 1,1 % de tous les salaires horaires bruts à partir du 1^{er} juillet 2017.
- ✓ Éco-chèques: assimilation des jours de chômage temporaire pour raisons économiques.

Sécurité d'existence:

- ✓ Augmentation des indemnités complémentaires en cas de chômage temporaire de € 6 à € 6,25 par jour à partir du 1^{er} juillet 2017 (et assimilation des maladies professionnelles).

RCC & crédit-temps:

- ✓ RCC: régime général.
- ✓ RCC: très longue carrière.
- ✓ RCC: les 2 régimes 'métiers lourds'.
- ✓ RCC médical.
- ✓ Crédit-temps/emplois de fin de carrière (55 ans: longue carrière, métiers lourds, travail de nuit).

Travail faisable:

- ✓ Ce thème sera élaboré par un groupe de guidance ad hoc 'politique de bien-être' (e.a. étude tous les 3 ans pour suivre l'évolution).

N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER REGULIEREMENT LE SITE WEB DE LA CG (www.accg.be), OUTRE L'ACTUALITE SYNDICALE, IL VOUS FOURNIRA AUSSI LES INFORMATIONS LES PLUS RECENTES CONCERNANT LE SECTEUR ET DES LIENS INTERESSANTS.